



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 28 mars 2023]

Date de la convocation

22 mars 2023

Date de mise en ligne

30 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, : Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Martine MOSTARDI,

Absents : Dominique BOYER

N° 045/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Création d'une Maison pour Tous : demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation du quartier prioritaire de Lentajou, une nouvelle école est en cours de construction.

L'école actuelle va devenir une Maison pour Tous. Il s'agit d'un équipement de proximité proposant des activités qui répondent à un double enjeu :

- enjeux sociaux du territoire de Gaillac
- besoins des habitants du quartier prioritaire

Sa localisation stratégique, en pied d'immeuble, doit permettre son appropriation par les habitants de la cité. Cependant, cet espace sera ouvert à tous et la mixité du public sera notamment facilitée par la proximité de la future école maternelle, de la future crèche, de la MJC, ...

Au terme des études de maîtrise d'œuvre, il résulte un montant estimatif de l'opération de 683 676 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès du FEDER, de l'Etat (DETR), et du Département du Tarn,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de l'opération : 683 676 € HT

FEDER (40 %) : 273 470 €

Etat DETR (25 %) 170 919 €

Conseil Départemental (15 %) : 102 551 €

Autofinancement Ville de Gaillac : 136 736 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et du FEDER le concours financier mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 29 mars 2023